Zeitschrift: Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

Band: 10 (1953)

Heft: 3-4

Artikel: Population et administration

Autor: Groningen, B.A. van

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-11570

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Population et administration

Par B. A. van Groningen, Leyde

Le thème spécial que le comité organisateur de notre congrès m'a fait l'honneur de me confier, est indiqué sommairement par le titre de la présente communication: Population et Administration, ou, si vous préférez: Gouvernement. Un peuple et son gouvernement sont en relations constantes l'un avec l'autre. Leurs intentions, leurs activités, leur volonté et leur inertie se touchent, s'entrecroisent et se heurtent à tout moment et sur des domaines très variés. C'est le cas partout; c'est encore le cas dans l'Egypte gréco-romaine. La papyrologie nous fournit un grand nombre de données qui peuvent illustrer ces rapports. A nous la tâche d'exposer brièvement et dans la mesure du possible si dans l'Egypte gréco-romaine ces rapports présentent un caractère original, et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et à quels points de vue.

Puis-je avouer que, le thème une fois fixé, son élaboration m'a causé pas mal de soucis ? Les difficultés sont au nombre de trois. D'abord il y a l'ampleur du sujet. La vie d'un peuple se ressent sous presque tous ses aspects des initiatives et des mesures prises par l'administration, surtout celle d'un gouvernement absolu. Notre coup d'œil doit donc, en principe, embrasser tout ce panorama, si vaste et si varié. Le temps nous manque, et la compétence.

Il y a une deuxième difficulté. Elle résulte de l'état de nos connaissances. La constatation d'une originalité implique comparaison. Elle ne se constate pour un objet déterminé que si on le compare avec des objets voisins. Dans le cas qui nous occupe, la comparaison doit se faire d'abord entre l'Egypte ptolémaïque et les autres royaumes hellénistiques, ensuite entre l'Egypte romaine et les autres provinces, surtout les provinces orientales, de l'Empire. Mais cette comparaison n'est matériellement possible qu'à un degré très restreint. Nous ne découvrons toujours de la réalité historique que quelques aspects et quelques phénomènes. Mais ici la comparaison est exceptionnellement malaisée du fait que nous connaissons l'Egypte assez bien, grâce à nos papyrus; mais la pénurie de documents de cette espèce fait précisément que nous connaissons fort mal les pays voisins avec lesquels il faudrait la comparer. Des phénomènes semblables peuvent s'être présentés ailleurs sans que nous en sachions rien.

Mais la troisième difficulté est bien la plus grave de toutes. Que faut-il entendre au juste par l'originalité d'un pays ou d'un aspect de la vie d'un peuple ? Elle ne coïncide certainement pas avec la somme des différences qui existent entre eux et les autres. Tout est différent dans le monde, même les choses qui sont présentes dans des nombres infinis d'exemplaires; les classements en groupes, en genres,

espèces ou variétés, se basent sur des éléments qu'on appelle caractéristiques de ces groupes. De même on ne peut parler d'originalité d'un phénomène ou d'un groupe de phénomènes que là où les différences que l'on constate sont réellement caractéristiques, c'est-à-dire dérivent de l'essence même de la chose considérée. Un trait de visage, une façon de parler, une conviction, sont originaux dans un être humain ou dans un peuple, s'ils se trouvent être en relation directe avec leur individualité, s'ils permettent de dire immédiatement: voilà bien un tel; voilà à quoi on reconnaît ce peuple. Il faut donc qu'à la simple différence s'ajoute une autre dimension, un élément de portée générale, essentielle. L'originalité, c'est la différence considérée sous un certain angle. Les différences peuvent n'intéresser que le curieux; l'originalité ne pourra être saisie que par l'historien qui construit sa synthèse au moyen des détails, mais évalue les détails en fonction de cette synthèse. Ainsi, qu'entendrons-nous par l'originalité de l'Egypte gréco-romaine et que pouvons-nous attendre de celui qui la cherche dans les rapports réciproques de la population et de l'administration ? Certes non une longue liste de différences. N'entrent en ligne de compte, à mon avis, que les phénomènes qui nous font dire: voilà bien l'Egypte; voilà bien de l'égyptien. C'est pour cela que j'attends avec si grande impatience le rapport de Mademoiselle Préaux, qui nous parlera demain soir des causes de l'originalité de l'Egypte. Les considérations qu'elle développera constitueront, je crois, la base théorique et générale de ce que les autres rapporteurs pourront exposer.

Prenons un exemple. Les premiers Ptolémées ont confié les intérêts financiers et économiques de leur pays – aspect très important de leurs rapports avec la population – à un ministre qui porte le titre de *διοικητής*. Ce titre est en usage dans quelques cités du monde grec et dans des sociétés privées. Comme désignation d'un fonctionnaire royal dont le ressort est tout un royaume, ce titre ne se trouve, à ma connaisance, qu'en Egypte[1]. Voilà donc une différence bien nette. Est-ce un symptôme d'originalité ? Ce titre est-il de quelque façon la conséquence du fait que l'Egypte est l'Egypte, que l'administration est celle de l'Egypte, ou que les administrés sont des Egyptiens ? Evidemment non. Il aurait pu être celui de *ταμίας*, d'*οἰκονόμος*, ou tel autre, sans que rien d'essentiel ne fût changé.

Autre exemple. L'empereur Hadrien a pris une mesure administrative très importante pour une catégorie de la population de l'Egypte. Il a fondé la cité d'Antinoopolis; il a augmenté de la sorte le nombre très restreint de cités grecques dans cette province et en même temps le nombre de *πολῖται*; il a créé en outre, à côté des nomes traditionnels, une nomarchie antinoopolitaine d'une structure et d'une administration spéciales[2]. Ces faits, remarquables en soi, contribuent-ils à affirmer une certaine originalité de l'Egypte dans le total de l'Empire romain ? Certes non. Hadrien aurait pu prendre une décision semblable dans toute autre province et, de fait, Antionoopolis n'est pas la seule cité grecque qu'il a fondée[3].

[1] RE, s.v. *Dioiketes* (Brandis). [2] P. V. Pistorius, *Indices Antinoopolitani* (1939) 68ss.
[3] W. Weber, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrian* (1907) 16, 130 et passim.

C'est la réaction de l'empereur à un événement dû au hasard et non au fait que l'Egypte est ce qu'elle est, qui fournit l'explication nécessaire; à moins qu'on ne veuille attribuer une importance indue au fait qu'Antinoos s'est noyé dans le Nil, et non par exemple dans l'Oronte ou le Rhône.

On ne peut donc raisonnablement reconnaître aux rapports entre la population et l'administration un caractère d'originalité que si les différences constatées avec les pays semblables résultent d'une part du caractère spécial de cette population et de la structure spéciale de sa vie culturelle et économique, et, d'autre part, des tendances et principes généraux du gouvernement. Heureusement l'Egypte est un pays d'une configuration très particulière; ses frontières sont nettement déterminées par la nature elle-même, et par conséquent elle se présente comme un pays très concentré sur lui-même, un pays qui, malgré des intervalles de désordre ou d'anarchie, revient toujours à une certaine unité économique et administrative.

Envisageons notre problème d'abord sous ses aspects les plus généraux. Les rapports réciproques de la population et de l'administration peuvent résulter en partie, il est vrai, – et surtout du côté des autorités dirigeantes – de principes conscients. Mais l'influence du primesautier, de l'irrationnel et de l'émotionnel ne pourra jamais être perdue de vue. Les princes et les ministres ont une tendance toute naturelle à conserver leur pouvoir et à profiter du pays. La population, d'autre part, a ses réactions immédiates et irréfléchies. Dans le cas qui nous intéresse, l'administration centrale est essentiellement celle d'une autorité étrangère. Le pays a été conquis les deux fois par la force des armes. Les Ptolémées et les empereurs ont beau jouer dans les temples le rôle du pharaon antique, ils sont et restent Macédoniens, Hellènes, Romains. Ils le savent eux-mêmes, et le peuple le sait. Celui-ci n'oubliera jamais qu'ils sont des intrus, de race, de culture, de religion différentes. Il n'y aura pas d'unité intrinsèque, nationale. Il y aura plutôt une inimitié profonde, latente même dans les périodes les plus calmes.

Dans ces conditions, le gouvernement se voit placé devant une alternative de bienveillance ou de malveillance. En termes moins simplistes: quel sera son objectif général vis-à-vis de la masse du peuple soumis? S'efforcera-t-il d'améliorer sa condition économique, sociale et culturelle, ou se bornera-t-il à une exploitation économique et fiscale, en restant indifférent ou même en s'opposant à un essor matériel ou spirituel? Dans les deux cas il doit s'attendre à des résistances. La structure géographique du pays, les longues traditions sociales et autres entreront en ligne de compte. Le prince qui les néglige, que ce soit pour des motifs égoïstes ou pour des raisons d'utilité publique, se heurtera inévitablement à des résistances fortes et efficaces, même s'ils ne parvient pas à découvrir des coupables individuels. Toute vie collective a ses lois propres qui s'opposent à la longue et avec succès à une exigence forcée ou contre nature. Inutile de dire que l'administration malveillante se heurtera à des résistances: le peuple exploité et maltraité ripostera par la chicane, le sabotage, la révolte ouverte ou la fuite. Mais même le gouvernement en principe bienveillant aura ses difficultés résultant de l'inertie des choses, de

malentendus et de mauvaise compréhension, de différence d'idéal ou de simple tradition d'inimitié. Parfois aussi du fait qu'il lui faut toujours des organes et des fonctionnaires inférieurs, qui ne mettront pas nécessairement en pratique les théories éclairées des princes. La réalité des choses sera toujours un compromis entre la volonté du pouvoir central et la lourdeur de la masse. Les deux exerceront une influence, différente de caractère, mais réelle de part et d'autre. Tantôt c'est l'administration, tantôt c'est la masse qui prévaudra, et la nature pratique du compromis en portera les traces claires et évidentes, pourra, en outre, être très originale. Voyons ce qu'il en est pour le pays qui nous intéresse.

En entrant en Egypte, les Lagides (je néglige la brève période d'occupation qui précède la nomination de Ptolémée Sôtêr au poste de gouverneur) y ont trouvé les restes de l'administration perse. Celle-ci est très mal connue. En général le grand roi se contentait, semble-t-il, de n'imposer que le cadre administratif strictement nécessaire[4]. Les satrapies de l'immense empire ne se ressemblaient que dans les lignes les plus générales, et à l'endroit des fonctionnaires tout à fait supérieurs. L'administration inférieure a dû rester ce qu'elle était sous les Pharaons. Pour les Lagides le problème se posait de façon différente, puisque, pour eux, l'Egypte n'était pas une province, mais la partie centrale de leur empire et bientôt leur unique possession. Ils avaient à décider dans quel but ils la gouverneraient. Or le principe est évident: ils ont considéré et traité le pays comme terre conquise et toute leur politique prouve que leur objectif principal a été l'exploitation des richesses nationales au profit de la cour et de sa politique extérieure[5]. Bienveillance ou malveillance ? Tout au plus la bienveillance du despote qui subordonne le bien-être de ses sujets à celui de sa maison.

Il est utile, avant de passer aux détails, de préciser, aussi rapidement que possible, la structure de la population qu'ils y ont trouvée. Je néglige les fonctionnaires qui, en tant qu'organes administratifs, constituent le prolongement de l'autorité centrale. Il y avait donc en premier lieu la masse ouvrière; à la campagne elle était pratiquement attachée à la glèbe pour des motifs d'ordre économique sinon politique et social; dans les villes elle profitait, dans une certaine mesure, d'une indépendance relative résultant du grand nombre de ses membres et du fait que la révolte y est plus facile. Il y avait ensuite les propriétaires, petits et grands, les artisans et, en particulier dans les villes, les commerçants et les expéditeurs. Ajoutons un élément excessivement important: les prêtres et le personnel directement ou indirectement attaché aux temples. Leur influence date de plusieurs millénaires et, le cas échéant, ils font aisément comprendre aux étrangers d'Alexandrie que religion et nationalisme sont souvent synonymes[6]. Peu d'esclaves, semble-t-il[7]. Peu d'étrangers aussi, malgré Naucratis, et quelques Cariens, Syriens, Juifs,

[4] L'essentiel se trouve dans l'article *Satrap* de la RE (Lehmann-Haupt).
[5] C. Préaux, *L'économie royale des Lagides* (1934).
[6] Cassius Dion rapporte entre autres le fait remarquable qu'à la tête de la révolte des Boucoloi s'est trouvé un prêtre (71, 4).
[7] W. L. Westermann, *Upon Slavery in Ptolemaic Egypt* (1929).

Ethiopiens ou Perses. Somme toute, une population franchement égyptienne, originale.

A cette population viennent se surimposer par voie de force une cour et une armée gréco-macédonienne, qui entendent profiter du pays à toutes fins qui leur semblent utiles. Et à leur suite entrent un nombre assez considérable de Gréco-Macédoniens – disons pour simplifier: de Grecs – qui se mettent au service des nouveaux maîtres ou désirent simplement s'assurer leur protection.

Comment l'administration se conduira-t-elle à l'égard de cette population? La classe ouvrière a toujours possédé peu de droits et a eu peu d'exigences aussi. Mais elle est indispensable. C'est sur elle et sur son labeur que repose, et certainement en Egypte, la force économique et fiscale du royaume. Aucun gouvernement ne changera rien d'essentiel à sa position. Pourquoi le ferait-il? Les seules mesures à prendre sont celles qui permettront à cette catégorie de subsister et l'obligeront à continuer son travail. Les petits propriétaires ne constituent qu'un autre élément de la main d'œuvre agricole. Les grands propriétaires égyptiens, souvent de vieille souche noble, posent un problème *sui generis*. Quel avait été leur sort durant l'occupation perse? Ont-ils été liquidés d'abord par les Perses, ensuite par les Macédoniens? La situation économique a-t-elle causé leur déclin ou est-ce simple hasard qu'on ne les trouve guère dans nos textes? La question est intéressante, mais peut être négligée ici. Il ne semble pas que ce groupe ait posé un problème important ou délicat à l'administration grecque. Le commerce et l'industrie seront réglés de façon à être aussi productifs que possible. La principale opposition viendra naturellement du clergé qui dispute au gouvernement non seulement des revenus, mais encore le pouvoir. Il faudra donc réduire ce pouvoir dans la mesure du possible, tout au moins en entraver l'agrandissement. Le système le plus pratique consiste à faire tarir les revenus qui alimentent les trésors des grands centres religieux[8]. Quant aux Grecs, il est naturel que le gouvernement central leur accordera sa bienveillante protection. Le motif est clair: il croit, de son côté, pouvoir compter en toute circonstance sur l'appui loyal de compatriotes.

Ce que nous venons d'exposer ici se rapportait à l'Egypte. Mais si nous avions eu à parler de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Perse, de grandes parties de l'Asie Mineure, rien n'aurait dû être changé. Même en Grèce les Diadoques et leurs successeurs se sont trouvés en présence et souvent en opposition avec une population composée en grande partie de travailleurs sans nom, de commerçants et de propriétaires plus ou moins riches. Partout les temples avaient le désir de maintenir leur influence et de conserver leurs privilèges. Il serait dangereux de prétendre que le clergé égyptien a été plus influent et sa résistance plus obstinée qu'ailleurs. Les éléments nécessaires à la comparaison sont insuffisants en nombre et en qualité, à l'exception de ceux qui concernent la Palestine[9].

Le problème essentiel de politique nationale qui attendait les Lagides ne diffé-

---

[8] C. Préaux, *op. cit.*, passim.
[9] Spécialement grâce aux Livres des Macchabées et à Flavius Josèphe.

rait donc pas de celui qui s'offrait aux Séleucides, aux Antigonides, aux Attalides, même si l'on tient compte de l'isolement de l'Egypte dans le proche Orient. A ce point de vue tout à fait général il n'y a donc pas d'originalité.

Passons au détail, c'est-à-dire aux mesures administratives elles-mêmes, et voyons si elles méritent d'être qualifiées d'originales, de typiques pour l'Egypte ptolémaïque. Un premier groupe de mesures a trait à la constitution du corps administratif, depuis les ministres royaux jusqu'aux modestes fonctionnaires. La cour des Lagides n'a pas dû différer beaucoup de celles des autres dynasties hellénistiques. Elle est tout d'abord militaire et les rangs et les titres qui en sont la conséquence immédiate ne manquent pas[10]. La présence d'un ministre spécialement chargé des affaires économiques et financières, le *διοικητής*, de chanceliers tels que l'*ἐπιστολογράφος*[11] et l'*ὑπομνηματογράφος*[12], n'a rien d'étonnant. Ce n'est pas au sommet de l'échelle administrative qu'il faudra s'attendre à quelque originalité. Au fur et à mesure qu'on la descend, la structure géographique et historique du pays devient de plus en plus influente. La subdivision en nomes avec leurs métropoles et leurs toparchies constitue une caractéristique très égyptienne. L'administration ptolémaïque a innové par-ci par-là, notamment en divisant le Fayoum en trois districts, mais tout ceci est sans importance réelle. Le système et les principes ne changent pas. Le nomarque égyptien a été supplanté de plus en plus par le stratège[13], mais l'empire perse lui aussi avait déjà connu dans ses provinces un gouverneur militaire distinct du gouverneur civil, le satrape[14], et la figure est normale dans un pays occupé. Les faits semblent plutôt montrer que les Lagides se sont contentés d'adopter les cadres existants, et le titre du *βασιλικὸς γραμματεύς*[15] ainsi que ses fonctions en sont un exemple frappant. La politique était sage; cette structure du corps administratif inférieur était naturelle dans le pays. Elle est originale, mais surtout traditionnelle. On constate ici une originalité, mais c'est l'originalité de l'Egypte, non celle de l'Egypte ptolémaïque.

Y a-t-il lieu de mentionner des mesures spéciales relatives à la population ouvrière ? Tout ce qui dérive directement de la nature du pays et des inondations du Nil, les corvées nécessaires à l'irrigation et à l'entretien des digues, était usuel depuis des siècles. Les nouveaux maîtres n'avaient rien à innover. Ils n'avaient qu'à continuer ou à préciser. Ensuite la tendance générale est évidemment de maintenir la population au travail, d'éviter autant que possible les déplacements. Ne sont encouragés à se déplacer – et encore en voyages bien délimités – que ceux qui doivent effectuer les transports nécessaires. Le gouvernement tendra, dans

[10] Voir par ex. l'étude approfondie de H. Bengtson, *Die Strategie in der hellenistischen Zeit* (1937ss.).

[11] Les épistolographes sont énumérés dans W. Peremans et E. Van't Dack, *Prosopographia Ptolemaica* I, nos. 1–5.

[12] Les hypomnématographes, *ibidem*, nos. 6–12.

[13] Wilcken, *Grundzüge* 11, et G. Seider, *Beiträge zur ptolemäischen Verwaltungsgeschichte* (1938).

[14] Voir en particulier Xénophon, *Oec.* 4, 4–11. Le passage prête à discussion, mais le cas de Cyrus le Jeune est certain.

[15] Voir E. Biedermann, *Der Basilikos Grammateus* (1913).

l'intérêt de l'essor économique et fiscal, à éviter encore d'autres «déplacements». Maintenir les hommes et les choses en place signifie également maintenir les distances, entraver dans la mesure du possible le mélange des groupes, en un mot, maintenir la stabilité sociale et contrecarrer ce que la sociologie moderne appelle «la mobilité verticale». De nouveau, la tradition égyptienne allait dans la même direction. Beaucoup de postes ecclésiastiques étaient héréditaires[16]; l'élevage d'animaux impurs et le métier de nécrotaphe l'étaient également. En général d'ailleurs le fils suivait la condition du père. Hérodote mentionne sept classes différentes et la façon dont il le fait implique qu'il les considère comme en principe héréditaires[17]. Quoiqu'il en soit, la structure économique et sociale était plutôt fixe que souple et l'administration ptolémaïque n'avait qu'à s'y conformer. Les exemples sont rares, en Egypte comme ailleurs dans l'Antiquité, de personnages qui ont monté avec succès les degrés de l'échelle sociale. Il est intéressant de constater que ce sont les esclaves, et beaucoup plus tard, les soldats qui ont eu, à cet égard, les meilleures chances[18].

Au reste, cette tendance à maintenir les choses en place peut se constater et doit même, à défaut de données matérielles, être postulée pour tous les royaumes hellénistiques. Il n'y a donc guère d'originalité de l'Egypte ptolémaïque encore à ce point de vue.

Seule la partie grecque de la population mérite un instant notre attention spéciale. Parmi les Grecs il faut d'abord considérer les soldats. Les rois se sont intéressés à eux en premier lieu; ils ont voulu les tenir à l'écart de la population indigène. Nous y revenons dans un instant. Mais également pour ce qui concerne les autres, on peut poser en principe que le gouvernement, qui au début semble avoir suivi une politique de laisser-aller, a bientôt préféré les tenir à part. L'exemple d'Alexandre le Grand, qui a songé, vers la fin de sa carrière, à un amalgame de Grecs et de Perses, n'a pas été suivi. On se rappelait trop bien les vives réactions que cette politique avait suscitées. Et puis, l'Egyptien n'était pas un Perse. L'attitude spontanée du Grec vis-à-vis de l'Egypte était ambiguë. D'une part il était plein de respect pour les longues traditions et les monuments millénaires. Mais d'autre part il méprisait ce peuple si singulier, beaucoup plus singulier qu'un Asiatique, un Illyrien ou même un Scythe, un peuple qui, à en croire Hérodote[19], faisait tout à l'envers, un peuple enfin qui passe sans le moindre mouvement de résistance d'une domination à l'autre.

Les Ptolémées n'ont donc pas conçu l'idéal d'une population unifiée. Ils n'ont pas songé à helléniser l'Egypte ou à devenir Egyptiens eux-mêmes. La langue officielle sera toujours le grec, puisque c'est la langue de la cour, mais ils ne s'opposent nullement à ce que le peuple conserve à son propre usage sa langue

---

[16] W. Otto, *Priester und Tempel* I (1915) 201ss.
[17] II, 164.
[18] Mentionnons les esclaves affranchis devenus hauts fonctionnaires de l'Empire et des empereurs comme Macrin et les deux Maximins.
[19] II, 35, 2.

maternelle, ou que les prêtres érigent en leur honneur des stèles bilingues, sur lesquelles le grec vient en dernier lieu[20]. Ils n'imposent pas un droit hellénique. Où le trouver d'ailleurs, puisqu'il différait de cité à cité. Ils ont institué ou plutôt laissé en fonction les laocrites[21]. Ils préfèrent en somme que l'Egyptien reste ce qu'il est et surtout que le Grec reste Grec. De cette façon ils seront plus sûrs de lui et de son appui en cas de nécessité.

A ce point de vue, une chose mérite d'être considérée à part: c'est l'institution du culte de Sérapis par Ptolémée Sôter[22]. Il est pratiquement certain que ce dieu était destiné à devenir la principale divinité officielle du royaume. Sa conception était nettement syncrétique; il devait et aurait pu être accepté par les deux parties essentielles de la population. Ce culte aurait pu constituer un élément unificateur de premier ordre. Il ne l'a pas été. On peut même se demander si le but principal, secret peut-être, du roi, n'était pas plutôt de faire concurrence aux cultes traditionnels et d'en restreindre l'influence. En tout cas, cette mesure, qui n'a, à ma connaissance, pas de parallèle dans un royaume voisin, mais qui, d'autre part, se base sur un état de choses bien égyptien, constitue un trait original dans les initiatives du gouvernement ptolémaïque.

Mais nous parlions de la préférence des Lagides pour l'élément grec de la population. Commençons par les soldats. Hérodote[23] rapporte que jadis chaque membre de la classe des *μάχιμοι* (*Καλασίριες* et *Ἑρμοτύβιες*) avait à sa disposition pour la durée d'une année une parcelle de terre de 12 aroures, exempte de taxes. Nous aimerions savoir davantage. Mais ce qui nous suffit pour le moment c'est que le système des clérouchies militaires n'a pas été inventé de toutes pièces par les Lagides. Il y avait ce précédent égyptien. Il y avait en outre les précédents grecs. Partout dans son immense empire Alexandre le Grand avait déjà fondé des colonies militaires et Diodore[24] les désigne du terme naturel de *κατοικίαι*. Dans les royaumes des Séleucides et des Attalides les colonies de cette espèce ne manquaient pas et il se peut que Séleucus I en ait déjà fondé quelques-unes[25]. Le système a été développé en Egypte de façon considérable, probablement beaucoup plus que dans les royaumes voisins, bien que le nombre très restreint de données nous engage à une extrême prudence. L'organisation était toute militaire au début; les catèques étaient Grecs ou considérés comme tels. Ptolémée Philopator, on le sait, s'est vu obligé, dans sa lutte avec Antiochus III, d'incorporer à son armée de forts contingents égyptiens[26]. La classe des *μάχιμοι* redevenait une réalité, et ils ont, à la fin de la campagne, reçu leurs clérouchies à eux, plus modestes, il est vrai, que celles accordées aux Grecs.

---

[20] Par ex. la célèbre inscription de Rosette, *OGI* no. 90.
[21] RE s. v. *Laokritai* (Kreller).
[22] Wilcken, UPZ I, p. 18–37 et 77–95, ainsi que C. E. Visser, *Götter und Kulte im ptolemäischen Ägypten* (1938) 20ss.
[23] II, 168.
[24] XIV, 27, 5.
[25] RE s. v. *Katoikoi* (Oertel).
[26] Polybe V, 65, 9 et 107.

Dans tout ceci, il n'y a donc pas d'originalité réelle. On peut même admettre jusqu'à preuve expresse du contraire que partout dans le monde hellénistique les terres catéciques auront obtenu de plus en plus le statut pratique, sinon juridique, de propriété privée.

Considérons maintenant la situation des Grecs en général. Celle-ci pourrait bien présenter quelque originalité intéressante. Une tendance à les tenir à l'écart des groupes indigènes aura ses conséquences pratiques. Le gouvernement leur permettra de vivre selon leurs traditions et, à cet effet, de maintenir les éléments essentiels de la vie sociale et culturelle grecque. A Alexandrie il institue le Musée, en province il leur laisse leurs gymnases, leurs fêtes publiques, leurs éphèbes et quelques fonctions publiques qui rappellent de loin celles de la mère patrie. C'est de cette façon que le Grec s'est protégé partout dans le monde. Mais ici l'Egypte présente une originalité réelle. A la différence des autres royaumes hellénistiques, le nombre de véritables cités, de *πόλεις*, y est remarquablement restreint. Il y a Naucratis, sans importance réelle depuis la fondation d'Alexandrie. Celle-ci, la capitale, n'est même pas restée *πόλις* complète, puisqu'elle n'a probablement possédé de conseil, de *βουλή*, que durant une période assez courte. Il y a Ptolémaïs, certainement plus petite que la majorité des métropoles. Et c'est tout. Apparemment les Lagides n'ont pas eu trop de sympathie pour les *πόλεις* véritables. Le résultat est que, dans presque tout le royaume, la vie hellénique est à peine politique, plutôt sociale et culturelle, ce qui est exceptionnel.

Le rapport économique entre le gouvernement et la population présente un aspect qui lui est particulier, en tout cas dans la mesure où il s'affirme. Les Lagides se sont intéressés beaucoup plus directement que leurs collègues à l'exploitation économique de leur domaine. Le pays s'y prêtait: l'Egypte est fertile et riche, mais sa structure économique a toujours été rigide. Le climat, le Nil, le désert, la fixent beaucoup plus strictement que celle des pays voisins. De plus, le contrôle en est, pour la même raison, très facile, le Nil étant la seule réelle voie de communication. Il en résulte que le mercantilisme dirigiste des rois a pu se développer de façon remarquable. Je me borne au symptôme le plus important: L'existence des monopoles[27]. En continuant les monopoles traditionnels ou en en imposant de nouveaux, le gouvernement central a déterminé dans une mesure considérable le coût de la vie de la population, l'organisation de son industrie et de son commerce, probablement aussi la qualité des produits, et il a nettement entravé l'initiative personnelle. La régie lui permettait en même temps d'influencer sensiblement la situation financière des temples et faisait profiter l'Etat des revenus directs de ceux-ci.

Il est vrai que les Lagides avaient sous les yeux l'exemple de leurs prédécesseurs pharaoniques, dont le vaste domaine royal comprenait beaucoup d'endroits d'importance décisive soit pour l'exploitation de richesses naturelles, soit pour leur transport. Encore une fois, nous ne savons pas au juste quelle était la situation dans les autres royaumes hellénistiques. Il est *a priori* très peu probable qu'un

[27] Pour toute la question des monopoles, cf. RE s. v. *Monopole* (Heichelheim).

empire vaste et complexe comme celui des Séleucides par exemple ait connu des monopoles d'Etat généraux, à l'exception de celui du sel. Par contre on peut admettre l'existence de monopoles régionaux. Le caractère géographique et économique des états de moindre étendue qui se sont formés après la désagrégation de cet empire, n'invite pas davantage à postuler l'existence de monopoles dans une mesure quelque peu considérable. Mais on sait jusqu'à quel point les Ptolémées ont développé le système. La différence avec leurs collègues royaux est dans ce cas si prononcée, elle résulte d'une caractéristique si spéciale du pays, que nous sommes en droit de parler d'une originalité réelle. Par ce système les Lagides ont réglementé le labeur et exploité les besoins naturels et conventionnels de leur peuple d'une façon considérable et avec des résultats très favorables ... pour leur trésor.

Voilà pour le côté de l'administration. Quelles ont été les réactions de la population ? Y trouve-t-on quelque chose d'original ? Je crois que oui. A part un léger mécontentement des Grecs causé par le refus d'une autonomie municipale – ne fût-ce que dans les formes – ce groupe ethnique a vécu satisfait de sa situation. Mais la réaction indigène a été forte, plus forte qu'ailleurs, semble-t-il, si l'on excepte la Perse et la Palestine. Le règne de Philopator marque le point où la balance commence à pencher en faveur de la population. A partir de ce moment, et à mesure que l'autorité centrale s'affaiblit, la voix du peuple, énergiquement soutenue par celle du clergé, résonne de plus en plus fort. Rien d'étonnant, puisque, malgré toutes ses diversités, le peuple égyptien formait un ensemble, une unité de traditions, de langue, de religion. Même le sort de Sérapis est un symptôme qui mérite d'être relevé. Tout près de la cour, à Alexandrie – et ailleurs dans le monde – il a eu grand succès; pour la population indigène Sérapis n'a été qu'un autre nom de l'antique Osiris, le parèdre de la reine Isis.

Pourtant cette réaction populaire a eu ses limites. Personne en Egypte ne pouvait entrevoir apparemment d'autre possibilité constitutionnelle que la royauté. Il y a eu quelques prétendants au trône[28], mais en fait il n'y avait plus de lignée nationale qui eût pu s'opposer de droit, réel ou fictif, à la dynastie régnante. Celle-ci a continué à occuper le trône, on pourrait dire: par la force de l'inertie. Ceci peut expliquer que la réaction nationale n'a jamais eu de succès réel. L'Egypte ne s'est pas libérée.

A titre de conclusion générale pour la période ptolémaïque, je voudrais dire ceci: les rapports du gouvernement et de la population ne peuvent être qualifiés d'originaux que sous certains aspects bien déterminés. Il n'y a pas d'originalité dans les éléments généraux de ces rapports, ni dans la structure, ni dans les tendances de l'administration, ni encore dans les fonctions essentielles. On ne l'aperçoit qu'au bas de l'échelle hiérarchique des fonctionnaires, et là l'originalité est toute traditionnelle. Certains aspects du dirigisme économique et fiscal, notamment le grand nombre de monopoles, permettent également de dire: voilà bien une

[28] Voir Wilcken, *Grundzüge*, 20ss.

situation qui n'est possible qu'en Egypte, et, sous certaines réserves, il est possible de dire la même chose de la façon dont le peuple a réagi à la politique gouvernementale.

La déchéance du pouvoir des Ptolémées, résultat de la déchéance morale des membres de la dynastie, a facilité la conquête romaine. Les circonstances ont permis à un homme sûr de lui de décider du sort de l'Egypte et de déterminer les principes d'après lesquels elle serait administrée sous ses nouveaux maîtres. Ces mesures – inutile d'insister là-dessus – ont été prises dans le but bien arrêté de mettre l'Egypte à l'écart des autres provinces. Mais ce fait ne peut nous intéresser pour le moment que s'il a eu des conséquences directes pour les rapports de l'administration et de la population. Or, envisagés du point de vue le plus général, ces rapports ne différaient point de ceux qui existaient dans les autres provinces récemment conquises. En Egypte on trouve également une majorité d'indigènes et un certain nombre de Grecs privilégiés. Nous avons posé auparavant l'alternative de bienveillance ou de malveillance. Elle contribue tout aussi peu à la compréhension de la période romaine qu'à celle de la période ptolémaïque. L'Egypte n'a certainement pas été gouvernée par Rome dans l'intérêt du pays et de sa population. A un certain point de vue même moins que par les Lagides. Après tout, ceux-ci résidaient à Alexandrie et les dépenses de leur cour fastueuse et extravagante se faisaient en grande partie dans le pays même, et la population pouvait encore en profiter. Les bureaux du préfet d'Egypte étaient beaucoup plus modestes et moins coûteux; seulement la force productive du pays était désormais mise directement au service d'un gouvernement qui siégeait au loin et qui possédait par longue tradition l'art de profiter du labeur des provinciaux; en outre un gouvernement incomparablement plus fort que celui des rois grecs. Toute résistance active ne pouvait conduire qu'à un échec sanglant.

L'Egypte, grande productrice de denrées éminemment utiles, était particulièrement indispensable et le simple travailleur des champs était plus que jamais, cette fois-ci en faveur de Rome, la base principale de toute exploitation. L'empereur sera donc, comme ses prédécesseurs royaux, l'adversaire déclaré de tout changement, de toute mobilité économique et sociale. On sait que le nombre de citoyens romains admis en Egypte a été restreint[29]: à part les soldats et les hauts fonctionnaires, quelques propriétaires et gérants. Leur nombre s'accroît un peu grâce aux manumissions. On comprend qu'ils sont privilégiés; ils le sont partout dans l'Empire.

Ni la structure de la population, ni les principes généraux de l'administration n'offrent donc rien d'original dans l'Egypte romaine. Mais le tableau change quand nous faisons attention à quelques détails. L'importance du pays pour l'approvisionnement de Rome et de ses armées dépassait celle de toute autre province. Elle a été décisive pour plus d'un aspect des rapports entre l'administra-

[29] Tacite (*Annales* II, 59) et d'autres notent que les sénateurs étaient exclus en principe.

tion et la population. Celle-ci a été mise à contribution de façon directe et indirecte pour collaborer au but poursuivi. Le service de l'*annone*[30] s'impose aux laboureurs, dont le travail est dirigé et contrôlé; aux transporteurs, et en outre aux liturges, qui portent les responsabilités matérielles et financières. Depuis le moment des semailles jusqu'au chargement des navires à Alexandrie l'administration surveille. Nulle part ailleurs l'occupation principale d'un peuple n'était sujette à un contrôle si précis et si constant.

Mais à part ce monopole essentiel des céréales, les monopoles, si caractéristiques pour la période précédente, tendent plutôt au déclin. A ce point de vue les rapports entre le gouvernement et la population perdent une partie de l'originalité qu'ils avaient auparavant. Mais il n'est pas probable que la masse ait profité du changement; loin de là.

La situation des Grecs mérite de nouveau notre attention. Maintenant qu'ils ne se trouvent plus au sommet de l'échelle sociale, il y avait lieu pour le gouvernement romain de reconsidérer leur position. Mis à part le cas très spécial d'Antinoopolis, le nombre de *πόλεις* grecques n'a pas été accru par les empereurs. Pourtant au point de vue strictement politique la situation des Grecs s'améliore. Les métropoles ressemblent davantage à des cités grecques. Elles obtiennent ce caractère très spécial qu'on ne rencontre pas ailleurs[31]. Les «Hellènes» qui en constituent le *δῆμος* et qui peuvent fréquenter leur gymnase, n'ont pas droit au titre suprême de *πολῖται*, qui est normal ailleurs. Ils portent celui de *μητροπολῖται* ou de *ἀπὸ τῆς μητροπόλεως*, de *ἀπὸ (τοῦ) γυμνασίου*. Ils soumettent leurs fils à l'*épicrisis* qui les admet au nombre des éphèbes. Ils peuvent être nommés aux diverses fonctions du *cursus honorum* d'un archontat. Ils sont exemptés des corvées infamantes – quitte à payer une redevance compensatoire – et ne payent souvent qu'un *ἐπικεφάλαιον* réduit[32]. Qu'y a-t-il de spécialement égyptien là-dedans? Partout dans les provinces orientales de l'Empire, et même en Grèce propre, l'autonomie politique des cités n'est plus qu'une forme illusoire, bien qu'elle soit encore partout considérée comme un précieux trésor. Partout l'autonomie politique grecque n'est plus qu'un anachronisme. Même le philhellénisme d'un Hadrien ne songe pas à y changer quoi que ce soit. Il y a ici une originalité de l'Egypte: elle consiste en ce que la part d'irréel y est moins prononcée. Le statut du *μητροπολίτης* dans un nome égyptien est moins fictif, plus honnête enfin, que celui du *πολίτης* dans une des innombrables cités grecques qui couvrent le monde oriental. Le semblant de droits et de prérogatives dont il jouit est moins considérable. Nous avons mentionné le peu de sympathie que les Ptolémées ont eu pour la réelle *πόλις*. Ils ont tenu leur royaume à l'écart d'une hellénisation «politique» et les empereurs des deux premiers siècles n'ont changé rien d'essentiel à ce principe. L'isolement «politique»

---

[30] Pour l'annone, cf. Wilcken, *Grundzüge* 359s. 368s.

[31] P. Jouguet, *La Vie municipale dans l'Egypte romaine* (1911) passim, ainsi que A. H. M. Jones, *The Greek City from Alexander to Justinian* (1940).

[32] S. L. Wallace, *Taxation in Egypt from August to Diocletian* (1938) 109s.

de l'Egypte continue. Cet aspect de son originalité persiste. Les Grecs, enserrés entre une population de race et de culture différentes et un gouvernement qui pouvait du jour au lendemain abolir leur privilèges, avaient beaucoup à perdre et peu à gagner. Ils ont essayé, de temps à autre, notamment à Alexandrie, d'obtenir de la bienveillance ou de la faiblesse impériales – réelles ou présumées – une augmentation de faveurs, spécialement une municipalisation plus complète[33]. Mais en général ils se sont fort bien accommodés de leur situation. Ils ont même dû croire que les mesures de Septime-Sévère, qui accorda aux métropoles un conseil et des prytanes, en un mot le statut de cité grecque, réalisaient un rêve séculaire. Cette idée n'a pas immédiatement disparu, mais, strictement parlant, il faut dire qu'elle devint pure illusion le jour où la constitution de Caracalla remplaça le droit de cité grec par la *civitas Romana*, accordée aux Hellènes des anciennes métropoles. A ce moment l'originalité «politique» que nous avons signalée disparaît.

Et, s'il m'est permis de brûler les étapes, la réorganisation de l'Empire par Dioclétien efface définitivement les dernières originalités, et même un grand nombre de différences, dans les rapports de l'administration avec la population. Désormais l'habitant de l'Egypte est traité comme celui de la Syrie, de l'Espagne, de l'Italie. Désormais, et partout dans l'Empire, le gouvernement ne distingue plus que trois types de sujets: les soldats, les civils, les esclaves.

En Egypte la culture grecque va à la dérive, lentement, mais inexorablement. Mais il reste la population indigène, et les rapports de celle-ci avec l'administration méritent un dernier mot. Elle réagit à sa façon, et son originalité à elle peut s'affirmer dans des réactions spéciales, même à une politique administrative uniformisée. La patience plus que millénaire du travailleur égyptien se doublait d'une force énorme de résistance passive. Le pays n'a pas été romanisé; personne, pas même Dioclétien et ses successeurs, n'y a songé. Mais il n'a pas davantage été véritablement hellénisé, malgré la présence, durant dix siècles, de cités, de métropoles, de villages peuplés de Grecs privilégiés et jaloux de leur langue, de leurs droits et de leurs traditions, que l'administration centrale s'obstinait à encourager ou à tolérer. L'Egypte reste foncièrement égyptienne, parce que ni le pays, ni le peuple ne changent. La réaction infatigable, et finalement victorieuse, à toute mesure administrative qui ne tient pas compte des caractéristiques essentielles du pays et de la population, dérive de cette originalité foncière. Elle est présente partout, mais elle se cristallise rarement. Il est difficile, il est en tout cas arbitraire, de signaler tel ou tel fait ou groupe de faits, pour deux raisons. D'abord parce qu'il faudrait en nommer beaucoup d'autres à la fois; ensuite parce que ces phénomènes sont toujours complexes et ne résultent pas uniquement de cette originalité. L'anachorèse, pour donner un dernier exemple, est caractéristique de l'Egypte et forme un aspect très intéressant de la réaction du peuple aux exigences de l'administration. Mais elle n'est pas uniquement cela. Il faut tenir compte également de senti-

[33] Les exemples classiques sont la lettre de l'empereur Claude (*P Jews* 1) et les actes des martyrs alexandrins.

ments religieux, de tendances anticulturelles, de l'enchantement du désert, que sais-je.

Il semble donc que dans l'Egypte romaine les rapports de l'administration et de la population présentent moins d'originalité matérielle qu'auparavant, si l'on excepte le statut accordé aux métropoles. Mais l'originalité foncière reste. Le puissant Empire romain s'est heurté à cette originalité tout comme la civilisation grecque, et les administrations s'en sont aperçues.

Le but de l'histoire n'est jamais de donner des leçons. Pourtant elle en donne. Il résulte de l'exposé trop sommaire que nous venons de vous soumettre, que d'une part une population a le devoir de comprendre qu'une administration même bienveillante est obligée de temps à autre à prendre des mesures désagréables, mais que d'autre part un gouvernement a le devoir beaucoup plus impérieux d'adapter son système à la nature des choses, c'est-à-dire à la nature du pays et à la nature du peuple.